



# FICHE RÉCAPITULATIVE DES BONNES PRATIQUES À APPLIQUER LORS DES EXPOSITIONS AVICOLES

Cette fiche est un récapitulatif des mesures conseillées pour limiter les problèmes sanitaires et mettre en avant le bien-être animal pour que nos chers sujets soient au mieux de leur forme lors de ce type d'événement. Elle n'est en aucun cas une obligation (sauf pour la vaccination Newcastle), mais juste un ensemble de mesures découlant du bon sens.

Concernant les vaccinations, on peut aujourd'hui vacciner et ainsi prévenir certaines maladies (bronchite infectieuse, laryngo-trachéite, Gumboro, etc ...) pour un prix modique, même si les vaccins n'existent généralement qu'en gros conditionnement. Nous le rappelons ici, ce n'est pas obligatoire, mais cela évite quelques surprises, souvent désagréables.

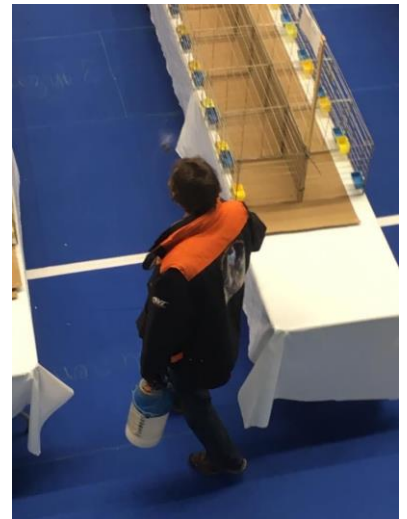
## Avant l'exposition :

### Pour l'éleveur :

- S'assurer que les sujets sont sains, propres et indemnes de parasites.
- S'assurer que les numéros de bagues soient bien lisibles.
- Être en règle vis-à-vis de la vaccination obligatoire Newcastle (minimum 30 jours avant l'exposition dans le cas de vaccin inactivé).

### Pour l'organisateur :

- Désinfecter les cages d'exposition et le matériel juste après le montage et avant le dépôt de litière (pratique valable aussi après l'exposition). De nombreux produits peu onéreux et efficaces existent dans le commerce.
- Déposer une litière saine (paille, copeaux, etc.) et adaptée en fonction de l'espèce, mais aussi de la durée de l'exposition.



## Le jour de l'enlogement :

### Pour l'éleveur :

- Enloger les sujets en passant une légère pulvérisation d'insecticide homologué en bombe sous les ailes et au croupion des animaux, ceci dans le but d'éviter une transmission de parasites d'une cage à l'autre.
- Bien vérifier les numéros des bagues sur la feuille d'encagement, pour simplifier la traçabilité générale de l'exposition (obligatoire vis-à-vis des DDCSPP).
- Vérifier également la taille des cages utilisées, ne pas hésiter à signaler l'erreur si les animaux sont clairement dans des cages beaucoup trop petites. Ceci dans le but du bien-être des animaux exposés mais aussi pour éviter toutes remarques désobligeantes du public éventuel.

### Pour l'organisateur :

- S'assurer, par le biais des commissaires, de la traçabilité des animaux, de leur bon état sanitaire et de la conformité des certificats et documents vétérinaires (respect des dates et du délai entre vaccination et exposition)
- Signaler au vétérinaire sanitaire de l'exposition chaque cas suspect de maladie et si besoin, en accord avec lui, les écarter des autres animaux voire même de l'exposition si l'exposant est encore en mesure de les récupérer.

- Avoir sur place 3 produits de base : désinfectant cutané et bombe antiparasitaire ainsi que du gel hydroalcoolique afin de se désinfecter les mains avant et après manipulation des sujets « douteux ».

### **Pour le vétérinaire sanitaire de l'exposition :**

- Vérifier la conformité des certificats de vaccination
- Passer une revue sanitaire de l'ensemble des sujets exposés et diriger vers l'infirmierie chaque animal suspect
- Avertir l'organisateur quant à la marche à suivre pour les sujets conduits en infirmerie

### **Pendant l'exposition :**

#### **Pour les juges :**

- Se désinfecter les mains au gel hydroalcoolique (idéalement mis à disposition par les organisateurs) avant le jugement, et après manipulation d'un animal dont l'état sanitaire serait douteux (maladies ou parasites). Dans ce cas, le juge en informera le commissaire général et l'animal sera conduit en infirmerie.
- Signaler sur le carton de jugement chaque animal conduit en infirmerie. Et indiquer la mention « condition sanitaire » dans la rubrique « défauts » si l'animal n'est clairement pas en état d'être exposé dans une exposition-concours.

#### **Pour l'organisateur et les commissaires :**

- S'assurer de ne pas surcharger le travail des juges avec trop de cages à juger : ils auront ainsi plus de temps pour manipuler et juger les animaux et donc s'apercevoir d'un éventuel parasitisme ou souci sanitaire sur l'un d'entre eux
- S'assurer de l'alimentation et de l'abreuvement correct, propre et régulier de chaque sujet, ainsi que de maintenir la litière dans un bon état de propreté, pendant toute la durée de l'exposition. Attention pour la nourriture de ne pas donner du grain trop gros que certaines races ou espèces ne sauraient pas ingérer, une alimentation défailante viendrait amoindrir rapidement la santé et la condition des animaux
- Assurer une surveillance régulière de l'état de santé des animaux, et ne pas hésiter à conduire en infirmerie un sujet dont l'état sanitaire deviendrait « limite »
- Consulter le vétérinaire sanitaire responsable de l'exposition en cas de doute
- Nourrir et abreuver les animaux en infirmerie (qui sera séparée physiquement de l'exposition), après ceux de l'exposition, sans oublier de se désinfecter les mains avant et après passage dans l'infirmierie
- Si l'exposition possède un espace avec des cages dites de « transit », celles-ci ne doivent pas être en contact avec l'infirmierie. Si possible cet espace de « transit » doit être à un endroit bien séparé et distinct de l'exposition et les animaux présents doivent faire l'objet des mêmes mesures et dispositions de nourrissage et d'exigence sanitaire

## **CES SIMPLES MESURES PERMETTENT DE LIMITER LES TRANSMISSIONS DE PATHOLOGIES DIVERSES ET DE NE PAS TROP STRESSER LES ANIMAUX**

